

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE-CHEF DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/423 du 7/07/79
MJT-SGFPT-DFP-2103-8

portant versement reclassement et nomination
de Monsieur MISSAKILA-Faustin dans les caté-
gorie A hiérarchie I des Services -Sociaux-
(Santé-Publique)

V I S A S :-

D. B.

D.C.F.

Vu l'acte n° 038/PCT-CC du 30/3/79 portant fondement, organisa-
tion et fonctionnement des pouvoirs publics ;

Vu la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des foncti-
onnaires de la République Populaire du Congo;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

Vu le decret n° 59/23/FP du 30/1/59 fixant les modalités d'in-
tégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populai-
re du Congo;

Vu le decret n° 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;

Vu le decret n° 62-195/FP du 5/7/62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;

Vu le decret n° 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant
statut général des fonctionnaires;

Vu le decret n° 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et
et à la révocation des fonctionnaires des Catégories AI;

Vu le decret n° 65-50 du 16/2/65 fixant le statut commun des
cadres administratifs de la Santé Publique;

Vu le decret n° 67-50/FP-BE du 24/2/67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclas-
sements;

Vu le decret n° 74-470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du decret n° 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le decret n° 73-143 du 24/4/73 fixant les modalités de chan-
gement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo;

Vu le decret n° 79-154 du 4/4/79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le decret n° 79-155 du 4/4/79 portant nomination des membres
du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 75-488 du 14.11.1975 portant organisation des stages effectués par les fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

(/u l'attestation n° 2219/DGT-DCGPCE du 28/9/1974 autorisant Monsieur MISSAKILA Faustin à suivre un stage de formation en France ;

(/u l'arrêté n° 5704/MSAS du 30 Juillet 1977, portant promotion au titre de l'année 1976 des fonctionnaires des cadres de la Catégorie B des Services Sociaux (Santé Publique) ;

Attendu que l'intéressé est bien titulaire du diplôme d'Institut International d'Administration-Publique et du diplôme de l'Institut d'Etude du Développement-Economique et Social du IIIème Cycle de l'I.D.E.S. ;

(/u la lettre n° 457/PM-COMP-SGG du 26/12/1978 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n° 65-50 et 73-143 des 16/2/65 et 24/4/73 susvisés Monsieur MISSAKILA Faustin, Technicien qualifié de Laboratoire de 4° échelon, indice 760 des cadres de la Catégorie B Hiérarchie B des Services-Sociaux (Santé Publique) en service à Brazzaville titulaire du diplôme d'Institut International d'Administration-Publique et du diplôme de l'Institut d'Etudes de Développement-Economique et Social de IIIème Cycle de l'I.E.D.E.S. délivrés à Paris est versé dans les cadres des Services Administratifs de Santé Publique, reclassé à la Catégorie A Hiérarchie I et nommé Administrateur de Santé de 1° échelon, indice 830 ACC = Néant

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue du stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 7 JUILLET 1978

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Le Ministre des Finances,

P. D. BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
SGFPT-DFP.....1
D.B.....3
D.C.F.....1
MSAS.....1
SGSP.....2
Intéressé.....2
Dossier.....4.-
SCGM/BC.....3

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-